

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 76

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 32 - Saint-Etienne-du-Grès - Réaménagement de la Place Jean Galeron -
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation
partiels du domaine public routier départemental

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
0413319560**

PRESENTATION

La commune de Saint-Etienne-du-Grès souhaite mener un programme de réaménagement de la Place Jean GALERON, dont une partie se situe sur la RD 32 (et sur deux voies communales), en agglomération, du PR 2+980 au PR 3+060.

Les travaux d'aménagement consistent à réaliser la réfection de la chaussée ainsi que des trottoirs avec bordures et caniveaux (intégrant la prise en compte du réseau d'assainissement pluvial), la création d'un plateau surélevé et la mise en place de plantations.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le Département transfèrera temporairement sa qualité de maître d'ouvrage à la Commune, par le biais d'une convention.

Cette convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

Le Département pourra être sollicité ultérieurement pour contribuer financièrement à l'opération dans le cadre des travaux de chaussée et les aménagements de bordures et trottoirs.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la convention, dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune de Saint-Etienne-du-Grès, l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances sur la RD 32, Place Jean GALERON en agglomération,
- m'autoriser à signer ladite convention.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL